

## ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane  
Président de SOS DÉMOCRATIE

### NON AUX PRESSIONS DU POUVOIR PUTSCHISTE CONTRE LA JUSTICE COMORIENNE

Aux Comores, le pouvoir issu du coup d'État militaire du 30 avril 1999 fait des pressions sur la justice. Malgré les engagements publics du colonel ALI (chef de l'État) de laisser la justice "travailler librement", c'est malheureusement le contraire qui se produit dans la réalité.

Les autorités comoriennes utilisent les juges pour réprimer les journalistes. Ces mêmes autorités violent souvent la liberté de la presse. Cette violation a commencé par Mohamed M'CHANGAMA du journal "L'Archipel". Certains journalistes

d'Al-Watwan sont licenciés et poursuivis en justice suite à un mouvement de grève qui a empêché la parution d'un numéro.

Les militaires comoriens se prennent pour des magistrats. Ils détruisent unilatéralement des maisons construites sur des terrains dominicaux sans aucune décision de justice. Des astreintes du corps envers des hommes et des femmes qui

n'ont pas acquitté leurs dettes auprès de leur créancier (comme l'ONICOR, la société d'État d'importation de riz) sont pratiquées par ces mêmes militaires. Par ailleurs, Madame AZALI ne se fait pas de souci pour le remboursement de sa dette auprès de cette société. SOS DÉMOCRATIE dénonce cette politique de deux poids deux mesures qui se pratique aux Comores par le pouvoir en place.

Les militaires comoriens accusés d'avoir dirigé la dernière tentative de coups d'État sont détenus dans des conditions horribles. Début juin, ces détenus ont été envoyés à la maison d'arrêt de Moroni alors que le juge d'instruction avait demandé ce transfert depuis fin mars. Ce refus émanait de l'État major de l'armée comorienne qui ne respecte pas ces décisions de justice. Le juge a préféré se dessaisir de cette affaire.

Nous devons tous lutter contre l'influence néfaste du gouvernement comorien envers la justice. Cette dictature n'est pas digne d'un pays épris de paix et de liberté.

SOS DÉMOCRATIE rappelle que le pouvoir exécutif doit respecter le pouvoir judiciaire. Seule l'indépendance entre ces deux pouvoirs peut permettre l'égalité des citoyens devant la loi.

Nous demandons instamment au gouvernement comorien de respecter ses engagements internationaux annoncés lors de sa prise de pouvoir le 30 avril 1999. Nous souhaitons rapidement le retour à l'ordre constitutionnel et le respect des droits humains.

\*\*\*\*\*

### HARCÈLEMENT PHYSIQUE CONTRE LES COMMERÇANTS

Le colonel AZALI utilise des méthodes autoritaires pour contraindre les commerçants à payer leurs dettes. La société d'État ONICOR (importation de riz) a été la première à demander le recours d'un huissier pour réclamer ses dus.

Nous ne contestons pas le fait qu'une société ait recours à la justice pour récupérer son argent. Par contre, un huissier engagé par une société ne peut pas se substituer à la justice. La justice doit fixer des échéances pour permettre aux commerçants de payer leurs dettes. Le pouvoir exécutif ne doit pas prendre la place du pouvoir judiciaire.

Nous condamnons cet harcèlement physique contre les commerçants.

L'article 10 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme précise que "toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et

impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle". Il faut laisser aux accusés la liberté de se défendre sans la pression des autorités comoriennes. Ces dernières n'ont pas le droit de contraindre physiquement et moralement les personnes à payer leurs dettes.

Une fois de plus, le colonel AZALI veut diriger les Comores comme il a l'habitude de diriger un camp militaire. Pour faire appliquer ses principes, ce colonel emploie la force. Il viole incessamment le pouvoir judiciaire. Cela est contraire à un État de droit.

Le comité de la rédaction

de DÉMOCRATIE INFO.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

INFOS BRÈVES...INFOS BRÈVES...INFOS BRÈVES...

Plusieurs personnes auraient été arrêtées à Anjouan durant le mois de mai 2000. Les journalistes d' "USHABABI" Abdérémane ALLAOUI et Mohamed ABDLOULHOUSENE étaient détenus depuis le 5 mai avec Soulaïmane COMBO (responsable syndical). SOS DÉMOCRATIE a publié suite à ces arrestations une "Action Urgente" pour demander leur libération. Ces personnes ont été relâchées le 24 mai 2000. Nous venons d'apprendre que Mohamed ABDLOULHOUSENE est encore détenu dans les prisons de KOKI depuis le 8 juin 2000. Soulaïmane SOIDRIDINE et Abdérémane ALLAOUI sont interdits de quitter Anjouan et doivent se présenter une fois par semaine à la gendarmerie pour subir un contrôle de surveillance.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Un boutre (petit bateau de transport) parti du sud d'Anjouan pour Mayotte aurait fait naufrage dans la semaine du 8 au 14 mai 2000. Sur les 28 passagers, 24 auraient péri. Une fois de plus le manque de sécurité et la vétusté de ces embarcations sont à l'origine de cette catastrophe. Nous rappelons que depuis l'instauration du visa d'entrée à Mayotte par le gouvernement BALLADUR, les comoriens des autres îles rentrent clandestinement au risque de perdre leurs vies.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

L'épidémie du choléra, qui a fait un peu plus d'une centaine de victimes depuis son apparition à Anjouan, est en forte régression. Ce recul fait suite aux actions menées par les organisations humanitaires sur place avec l'aide des volontaires. En France, des associations regroupées dans "le collectif pour la lutte contre le choléra à Anjouan" vont envoyer des produits et des médicaments pour éradiquer cette épidémie.

Cette île comorienne subit l'embargo déclenché par l'OUA depuis fin février 2000 pour contraindre les responsables séparatistes anjouanais de signer les accords

d'Antananarivo. Ces accords prévoient une large autonomie de chaque île comorienne.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Suite au mouvement de grève des agents du ministère des finances et des enseignants, le gouvernement comorien a pris l'engagement de payer les salaires des mois de novembre et de décembre 1999 au plus tard en juin. Nous espérons que l'État comorien va tenir ses promesses et satisfaire aux revendications des fonctionnaires.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*